



Montreuil le 08/04/2020

Covid 19 & Entretien Présentiel, Mise en danger : la hiérarchie persiste et signe !

Depuis le début du confinement, notre organisation a déjà dénoncé les conditions d'exercice des entretiens en milieu fermé, obtenant de la DAP la rédaction d'instructions très claires dans les notes des 17 et 31 mars.

La note du 17 mars 2020 indique qu'il faut privilégier la procédure écrite pour tous et que les entretiens en présentiel ne se font qu'en cas de nécessité et de public identifié comme particulièrement vulnérable. Ils sont alors réalisés dans des conditions respectant les gestes barrières (au minimum : salle d'entretien spacieuse, désinfectée ou nettoyée régulièrement et de façon renforcée, aérée et avec point d'eau ou gel hydroalcoolique).

La note du 31 mars ajoute l'autorisation du port de masque en détention, en plus de la réunion des conditions minimales de réalisation d'entretien en présentiel direct. La note expose de plus la nécessité de limiter au maximum le nombre d'audiences en présentiel ainsi que leur durée et indique que d'autres solutions sont à privilégier.

Ces solutions listées dans les notes DAP existent et sont proposées par les agents de terrains : procédure écrite, téléphone interne, hygiaphone... elles sont d'ailleurs utilisées sans difficulté dans bon nombre d'établissements et permettent la continuité de l'intervention du service public sans exposer ni les agents, ni les usagers. En effet, pour une grande partie des établissements, l'hygiène en détention ne permet pas de garantir des modalités d'intervention sécurisantes et de nature à éviter toute contagion ou risque de contagion.

Malgré plusieurs alertes, notamment dans des régions où la situation sanitaire est catastrophique hors et dans les murs des établissements pénitentiaires, les directions interrégionales et locales maintiennent des consignes mettant en danger les personnels, les détenus et, par voie de conséquence, les familles des personnels. Ces mêmes consignes de maintien des entretiens physiques systématiques ont déjà conduit au placement de plusieurs collègues en quatorzaine et en arrêt maladie.

L'intégrité physique et la santé des agents dans plusieurs milieux fermés sont clairement mises en danger par des ordres et des hiérarchies qui ne prennent absolument pas la mesure de la crise sanitaire que nous traversons, le tout sous la menace de sanctions disciplinaires. Nous nous demandons donc légitimement si nos hiérarchies attendent que le pire advienne avant, enfin, de réagir.

Même si le nombre d'arrivants a diminué, il s'élève encore à plus de 60 écrous par jour. Cela reste un acte professionnel loin d'être marginal. Nous ne savons d'ailleurs pas si ce nombre comprend les transferts disciplinaires qui restent nombreux en ce moment.

La colère monte dans nos services. Une colère légitime pour des personnels exposés délibérément quand d'autres solutions existent. A l'heure où 4 milliards d'êtres humains sont confinés à domicile, où le port du masque même alternatif est largement recommandé, les alternatives au présentiel sont toujours ignorées par des hiérarchies enfermées dans une dérive autoritaire. Tous les CPIP sont conscients d'avoir un rôle à jouer mais il n'est pas envisageable de le jouer au prix leur santé, celle de leurs collègues, de leurs proches et de la population pénale.

Voilà trois semaines maintenant que la CGT dénonce ces pratiques mais constate qu'elles perdurent. Il est plus que temps que le DAP ou la Ministre intervienne pour enfin imposer à ses directeurs régionaux le respect des notes de l'administration centrale. La santé des agents en va de leur responsabilité !

Notre organisation fera, lorsque le temps sera venu, le bilan et les conséquences des postures, jusqu'au plus haut niveau de décision, des supérieurs hiérarchiques responsables de la sécurité des agents.

Les mises en danger des agents, de leur famille et de la population pénale, par injonction ou omission, seront pointées et dénoncées y compris pénalement.

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>